

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	26
Numéro Délibération	36/2026
Mise en ligne le	05/05/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 24 avril 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 avril 2026

Objet de la délibération

Finances – Compte Financier Unique et affectation des résultats 2025

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Pascale LOCK-JEANJEAN – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – M. Laurent VIDAL – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROLIER – M. François BATOCHE – M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Sylvie COSTA – M. Julien BERETTI – Mme Christelle MUSICCO – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – M. Sébastien CAMMAL – Mme Anne-Laure ITIER

Représenté M. Stéphane PUJOL pouvoir à M. Sébastien CAMMAL

Excusée Mme Laurence BOISVILLE

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Monsieur le Maire quitte la séance, ne prend part ni aux débats ni au vote, conformément aux dispositions de l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, et confie la présidence de séance à Madame Pascale LOCK, Première Adjointe au Maire.

Madame Géraldine GROLIER présente l'affaire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives et virements de crédits intervenus en cours d'exercice, il y a lieu, conformément aux instructions budgétaires et comptables M57, de procéder à l'arrêté des comptes de la Ville de Vendargues pour l'exercice 2025, d'en déterminer les résultats définitifs des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les restes à réaliser, appelés à être reportés sur l'exercice 2026.

En application des dispositions de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, la commune de Vendargues a fait le choix de produire un Compte Financier Unique (CFU) dès l'exercice 2024.

Le CFU constitue un document budgétaire et comptable unique, se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public.

Il vise à :

- renforcer la lisibilité et la transparence de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs,
- sans remettre en cause les prérogatives respectives de l'ordonnateur et du comptable public.

Le CFU repose sur une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en œuvre de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le budget général de l'exercice 2025 s'est exécuté du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Le Compte Financier Unique 2025 est accompagné d'une note synthétique, jointe à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31 et L.1612-12 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°31/2025 du conseil municipal du 10 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°88/2025 du conseil municipal du 11 décembre 2025 portant décision modificative n°1 postérieure au Budget Primitif 2025 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 ;

Vu l'arrêté fixant le cadre du Compte Financier Unique, fondé sur le référentiel M57 ;

Vu les informations présentées en commission finances ;

Il est proposé au Conseil municipal :

1°) de donner acte de la présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025,

2°) d'arrêter les résultats de l'exercice 2025 (recettes et dépenses exécutées en comptabilité M57) comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	3 364 870.41	10 278 168.95	13 643 039.36
Dépenses	4 120 900.83	8 333 075.62	12 453 976.45
Résultats	- 756 030.42	1 945 093.33	1 189 062.91

3°) d'affecter les résultats 2025 de la façon suivante :

Sachant que, en comptabilité M57, l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'Investissement,

↳ **Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice	Excédent	: 1 945 093.33 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (002)	Excédent	: 2 035 049.80 €
- Résultat de clôture à affecter	Excédent	: 3 980 143.13 €

↳ **Besoin réel de financement de la section d'Investissement :**

- Résultat de l'exercice	Excédent	: - 756 030.42 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	Déficit	: - 397 993.68 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit	: -1 154 024.10 €
- Dépenses engagées non mandatées		: 894 811.10 €
- Recettes restant à réaliser		: 803 333.00 €
- Solde des restes à réaliser	Déficit	: - 91 478.10 €
- Besoin réel de financement		: 1 245 502.20 €

↳ **Affectation du résultat de la section de Fonctionnement :**

- Résultat excédentaire		: 3 980 143.13 €
- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'Investissement (recettes au compte 1068)		: 1 245 502.20 €
- En excédent reporté à la section de Fonctionnement (chapitre 002 du budget 2025)		: 2 734 640.93 €

🔗 **Transcription de l'affectation des résultats au Budget 2026 :**

Fonctionnement :

- Recettes : 002 – Excédent reporté : 2 734 640.93 €

Investissement :

- Dépenses : 001 – Solde d'exécution N-1 : - 1 154 024.10 €

- Recettes : 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé : 1 245 502.20 €

- 4°) d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 et prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 27



La Première Adjointe au Maire,

Pascale LOCK-JEANJEAN.

Le Secrétaire de séance,

Max RASCALOU.